



NOTE

Une autre politique familiale est possible !

Pour un forfait par enfant.

Par Marc de Basquiat.

« Renverser le système »

La France **s'enorgueillit de son taux de natalité, résultat dit-on d'une politique familiale exemplaire.** Si de nombreux chercheurs ont montré que cette corrélation était largement **fantasmée**, on peut surtout s'interroger sur le bien-fondé réel de cette politique.

Peut-on réellement tenir pour acquis que les **modalités mises en place progressivement depuis 1945** sont **toujours adaptées à la France d'aujourd'hui** ? A titre d'exemple, les chiffres révèlent que notre système socio-fiscal actuel **aide moins les familles des classes moyennes que celles des classes aisées.**

Nous proposons de remplacer notre politique familiale par le versement d'un **forfait par enfant**, indépendamment de son rang dans la fratrie, notion de moins en moins pertinente du fait de la multiplication des « familles recomposées ».

Conceptuellement, une telle réforme change la logique de la politique familiale. Ce forfait par enfant ne sera plus une subvention aux parents, ou aux familles, mais une **aide directe aux enfants, perçue « en leur nom » par leurs parents.**

Gaspard Koenig

Président
Génération Libre

SOMMAIRE

Se repérer dans la note.

01**Nos travaux**

p. 4**02****Introduction**

p. 6**03****Partie 1**

p. 8**04****Partie 2**

p. 12**05****Partie 3**

p. 16**06****L'auteur**

p. 20**08****Think tank**

p. 22

L'ESSENTIEL

Nos travaux en un coup d'oeil.

Constat & analyse.

Sujet incontournable lors du vote annuel de la loi de finances, la question de la politique familiale agite encore aujourd'hui de **nombreux débats** tant dans les hémicycles qu'au sein de la société.

L'**efficacité et l'équité** de notre **dispositif actuel** sont régulièrement contestées, tant ses mécanismes apparaissent **complexes, confus, voire absurdes**. Face à cette crise de légitimité, **GenerationLibre propose de renverser la logique de ce système**.

Au lieu de financer la famille pour maintenir son niveau de vie inchangé après une ou plusieurs naissances, il serait **plus juste et plus cohérent de financer directement l'enfant**, par l'intermédiaire de ses parents, pour que le minimum nécessaire à son éducation soit garanti.

Propositions.

1. Supprimer le quotient familial : qui avantage essentiellement les familles nombreuses aisées et confère à la politique familiale une logique redistributive qui n'est pas sa fonction.

2. Instaurer un forfait unique par enfant : qui assure un traitement équitable entre les familles et les enfants, défini selon les besoins de l'enfant et non selon le niveau de vie familial.

CHIFFRES CLÉS

Les 3 chiffres à retenir.

3 %

C'est environ **ce que représente en pourcentage de PIB les dépenses de la Branche Famille en 2014**. Soit un montant de 85,1 milliards d'euros¹ pour un PIB de 2 849 milliards d'euros la même année².

C'est la **différence** entre le montant d'aide publique destinée à un enfant unique dans une famille des classes moyennes (**50 euros**) et le montant versé par enfant à partir du troisième d'une famille aisée (**400 euros**), selon les calculs tirés du dossier « LIBER, un revenu de liberté pour tous »³.

350 euros

6 000 euros

C'est **l'écart** entre l'avantage financier annuel dont bénéficie un couple aux revenus élevés comptant au moins un agent de la fonction publique pour trois enfants, soit **13 000 euros** et celui d'un couple au RSA, limité à moins de **7 000 euros**.

[1] <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/protection-sociale/politique-familiale/quel-est-budget-consacre-aux-prestations-familiales.html>

[2] <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD?locations=FR>

[3] <https://www.generationlibre.eu/dossiers/liber-un-revenu-de-liberte-pour-tous-2/>

Pour un forfait par enfant.

C'est devenu un grand classique de la période budgétaire. Chaque gouvernement se demande comment réaliser des économies sur la politique familiale, sans jamais interroger son principe, alors que la Nation y consacre 3% de son PIB. La décision de moduler les allocations familiales, prise par le gouvernement le 16 octobre, complexifie l'architecture générale du système en ajoutant encore à la confusion des objectifs.

Que des solutions de garde diversifiées soient déterminantes dans la capacité des parents à exercer des choix rationnels est une évidence. En revanche, les diverses aides monétaires accordées aux familles, et singulièrement le quotient familial, sont beaucoup plus contestables. En effet, la corrélation entre allocations familiales et taux de natalité a été invalidée par de nombreux chercheurs, tels que récemment Camille Landais. Les exemples étrangers tendent à confirmer cette impression d'aléa : l'Allemagne consacre des fortunes aux allocations familiales sans parvenir à redresser son taux de natalité, tandis que l'inverse est vrai aux Etats-Unis. Nulle part on n'observe que des parents décideraient de leur nombre d'enfants pour toucher de l'argent !

Il faut inverser la logique actuelle : plutôt que financer la famille pour qu'elle puisse garder son train de vie avant enfants⁴, financer l'enfant (par le truchement de ses parents) pour que le minimum nécessaire à son éducation soit garanti.

^[4] Ce que soutient explicitement Bertrand Nouel, par exemple, dans une récente note pour l'IFRAP : il faudrait ainsi reconnaître « *aux riches le droit de faire bénéficier leurs enfants des mêmes conditions matérielles de vie que celles dont ils jouissent* ». <http://www.ifrap.org/L-inacceptable-proposition-du-PS-sur-les-allocations-familiales,14456.html>

« GenerationLibre propose d'inverser la logique actuelle : plutôt que financer la famille pour qu'elle puisse garder son train de vie avant enfants, financer l'enfant (par le truchement de ses parents) pour que le minimum nécessaire à son éducation soit garanti. »

PARTIE 1

La politique familiale se trompe de cible.

Reprenons et clarifions les termes du débat.

A. L'AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES : VISION D'ENSEMBLE.

On peut décomposer l'aide financière apportée aux familles en trois blocs : les aides universelles apportées à toutes les familles indépendamment du niveau de leurs ressources financières ; les aides réservées aux familles démunies ; les avantages fiscaux réservés aux familles aisées. Le bloc commun est constitué des allocations familiales et des majorations pour âge, qui jusqu'à présent ne dépendent aucunement du niveau de ressources des parents. Les familles démunies et modestes bénéficient d'un différentiel de RSA par enfant, de l'allocation de rentrée scolaire et du complément familial à partir du troisième enfant. L'avantage fiscal est constitué par le quotient familial, dont l'effet est plafonné à 1500 euros par an pour le premier et le deuxième enfant, à 3000 euros annuels par enfant à partir du troisième. Pour être exhaustif, mentionnons également l'existence pour les fonctionnaires d'un supplément familial de traitement (SFT) qui est versé sur la fiche de paye des parents en fonction du nombre d'enfants.

Le niveau des allocations familiales, comme du RSA, dépend du nombre d'enfants. Les premières évoluent entre zéro pour un enfant unique et 166 euros mensuels par enfant à partir du troisième, le différentiel de RSA est de 153 euros pour le premier enfant d'un couple, de 255 euros pour le premier enfant d'une personne seule, de 38 euros pour le troisième enfant. Des règles pas totalement intuitives commandent la coexistence des diverses allocations, sans oublier d'y ajouter des considérations sur l'éventuelle perception d'aides au logement...

Le rapport LIBER, un revenu de liberté pour tous, disponible sur le site Internet de GenerationLibre, détaille une partie de ces calculs et explique que l'aide publique évolue entre 50 euros pour l'enfant unique d'une famille des classes moyennes et 400 euros par enfant à partir du troisième d'une famille aisée. Pour l'ensemble des familles, l'aide moyenne par enfant est de l'ordre de 200 euros par mois.

B. DES MODES DE CALCUL CONTRE-INTUITIFS.

Nous souhaitons corriger le tableau un peu fantaisiste publié par l'iFRAP le 09/10, en affichant les montants annuels des trois catégories d'aides financières en fonction du revenu net imposable, pour des couples avec trois enfants. Les deux dernières lignes, correspondant à des revenus plus élevés, sont dupliquées pour montrer l'impact de la réforme décidée par le gouvernement le 16 octobre.

NET IMPOSABLE	ALLOCA-TIONS FAMILIALES	RSA + CF + ARS	QUOTIENT FAMILIAL	TOTAL	+ SFT SI FONCTION-NAIRE
0	3 541	3 316	0	6 857	0
SMIC : 13 544	3 541	3 316	0	6 857	2179
28 112	3 541	2 765	915	7 221	3063
37 656	3 541	2 020	1 590	7 151	3370
74 069	3 541	0	5 611	9 152	3370
99 968	3 541	0	6 000	9 541	3370
Deux dernières lignes modifiées par la réforme annoncée le 16/10/2014 :					
74 069	1 770	0	5 611	7 381	3370
99 968	885	0	6 000	6 885	3370

Note 1 : la 3^{ème} colonne additionne différentiel RSA, complément familial et allocation de rentrée scolaire.

Note 2 : la dernière colonne (Supplément Familial de Traitement) s'ajoute pour la fonction publique.



@mparzuchowski

On constate que pour trois enfants, un couple de revenus élevés comptant au moins un agent de la fonction publique perçoit actuellement un avantage financier annuel de presque 13.000 euros alors qu'un couple au RSA est limité à moins de 7.000 euros. Après la réforme, l'écart est généralement fortement réduit, sauf pour les fonctionnaires qui bénéficient toujours d'un avantage de 3370 euros.

On peut décomposer l'aide financière apportée aux familles en trois blocs: les aides universelles apportées à toutes les familles, les aides réservées aux familles démunies, les avantages fiscaux réservés aux familles aisées.

PARTIE 2

Une politique familiale contraire aux intérêts de l'enfant.

A. UNE POLITIQUE INÉGALITAIRE : LE « QUOTIENT FAMILIAL » EN CAUSE.

Si les familles nombreuses aisées sont actuellement les plus avantagées financièrement, cette situation est due au quotient familial. La ligne de défense traditionnelle du lobby familial consiste à évoquer une « justice fiscale » qui commanderait qu'un « taux d'effort » (par rapport à l'impôt) soit identique entre familles aisées, quelles que soit leur nombre d'enfant. Illustrons cela avec un exemple chiffré.

Si les familles nombreuses aisées sont actuellement les plus avantagées, cette situation est due au quotient familial.

Un couple sans enfant déclarant un revenu annuel de 200.000 euros acquitte actuellement un impôt d'environ 50.000 euros.

Son « taux d'effort » est de $50.000 \times 1,5 / 200.000 = 37,5\%$. Dans ce calcul, le coefficient 1,5 est très important : il représente le poids de consommation du couple comparativement à une personne seule, ce que les statisticiens décrivent dans leurs « échelles d'équivalence ». Un couple avec trois jeunes enfants se verra lui affecté d'un coefficient de 2,4⁵.

B. JUSTICE FISCALE ET POLITIQUE FAMILIALE : UN RAISONNEMENT BIAISÉ.

En appliquant la logique des défenseurs d'une « justice fiscale » qui arguent d'un « taux d'effort » inchangé selon le nombre d'enfants, il faudrait calculer l'impôt de la famille de 3 enfants en appliquant le taux de 37,5% au revenu de 200.000 divisé par le coefficient 2,4. Soit 31.000 euros d'impôt annuel. Par rapport aux 50.000 du couple sans enfant, la

^[5] Selon l'échelle OCDE préconisée par l'INSEE.

réduction d'impôt serait de 19.000 euros annuels, ou encore quelques 500 euros par mois, pour chaque enfant. En appliquant la même formule à un revenu annuel d'un million d'euros, le « taux d'effort » d'un couple sans enfant serait de 63%, ce qui donnerait lieu pour trois enfants à une réduction d'impôt de 4.400 euros par mois, pour chacun... un spectaculaire cadeau fiscal !

Plus fondamentalement, on voit bien l'absurdité d'un raisonnement qui veut corriger des injustices fiscales par une politique familiale redistributive.

L'erreur de méthode est d'utiliser les échelles d'équivalence à des fins normatives, alors qu'elles ne sont qu'empiriques, qu'elles ne peuvent pas décider ce qui doit être, mais qu'elles tentent seulement de rendre compte, imparfaitement, d'observations d'une diversité infinie.

Plus fondamentalement, on voit bien l'absurdité d'un raisonnement qui veut corriger des injustices fiscales (ou ressenties telles) par une politique familiale redistributive ! Et ainsi donner à chacun « selon ses besoins »... sauf que les besoins ne seraient pas identiques pour tous...



PARTIE 3

Repenser la politique fami- liale autour de l'enfant.

A) ROMPRE AVEC LE RAISONNEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE ACTUELLE.

Une autre curiosité de nos outils de politique familiale est le renforcement des aides à partir du troisième enfant. Justifié par le « mythe incitatif » que des parents de deux enfants décideraient de mettre au monde un troisième enfant pour bénéficier d'aides supérieures, ou par la « compassion statistique » que l'arrivée d'un troisième enfant nécessite parfois de changer d'appartement ou de voiture, ce biais permet surtout de maintenir des aides extrêmement faibles pour les familles d'enfants uniques des classes moyennes, ce qui présente un avantage budgétaire évident (alors que la plupart des pays allouent les aides dès le premier enfant).

De fait, il est difficile de justifier le différentiel d'aides (au demeurant variable et peu compréhensible) entre les enfants.

Chaque enfant a les mêmes besoins, et le législateur ne peut certainement entrer dans le détail des économies d'échelle que chacun choisit (ou non) de faire. Le Parlement va-t-il comparer le prix des lits superposés et du mètre carré ?

Reprenons l'exemple de notre famille dont le revenu annuel atteint 200.000 euros. S'il s'agit d'un salaire, on peut noter que l'employeur acquitte une cotisation de 5,25% du brut, finançant les allocations familiales. Dans cet exemple, elle s'élève à quelque 1.000 euros par mois. Ce ménage cotise donc à hauteur significative pour la politique familiale. Qu'il ait des enfants ou pas n'importe aucunement : ce prélèvement contribue à la redistribution verticale, mais pas aux transferts horizontaux entre familles de compositions différentes. A l'extrême opposé, une famille au RSA ne cotise pas financièrement à la politique familiale. **Ainsi, il n'existe aucun lien entre niveau des cotisations acquittées et allocations perçues**, ce qui est tout à fait normal : si chacun s'attendait à recevoir autant qu'il donne, ce serait la définition d'une tirelire, pas d'une politique publique.

Mais ne faut-il pas alors aller plus loin et, suivant cette logique, réfuter tout lien entre niveau de vie de la famille et allocations perçues ? Dans cette mesure, chaque enfant, quel que soit le revenu de ses parents, devrait se voir allouer la même somme correspondant aux besoins de base de son éducation.

B) FONDER LA POLITIQUE FAMILIALE SUR L'ENFANT : LE « FORFAIT UNIQUE » PAR ENFANT.

Oui, il existe une issue simple et efficace au conflit récurrent droite-gauche sur la politique familiale. Elle consiste à remplacer la complexité de mécanismes apportant des réponses diverses, incohérentes et opaques, par la distribution d'une somme forfaitaire par enfant mineur à tous les parents – définie selon les besoins de l'enfant, pas selon le niveau de vie de la famille. Il s'agit moins d'encourager la natalité que de garantir que les besoins de base d'éducation sont couverts, avec un mécanisme universel pour éviter les effets de seuil.

Avec l'instauration d'un forfait par enfant, indépendant de la situation financière de ses parents, il n'y aurait plus aucune confusion entre « politique familiale » et « politique sociale ».

Ce montant forfaitaire se substituerait à l'ensemble des mécanismes évoqués : allocations familiales, complément familial, différentiel de RSA par enfant, quotient familial, voire allocation de rentrée scolaire ou même supplément familial de traitement. Son versement pourrait être assuré par les allocations familiales, en simplifiant radicalement leurs prestations, ou mieux, par l'administration fiscale qui gère déjà un fichier exhaustif de l'ensemble de la population.

Supprimant le mécanisme du quotient familial, les familles nombreuses aisées cesseraient d'être avantagées, ce qui satisferait la revendication de la gauche.

Adoptant un forfait par enfant, indépendant de la situation financière de ses parents, il n'y aurait plus aucune confusion entre « politique familiale » et « politique sociale », ce qui donnerait satisfaction à la droite. Une société où toutes les familles pourraient élever leurs enfants dignement, sans assistanat ni paternalisme, est à portée de main.

« Il existe une issue simple et efficace au conflit récurrent droite-gauche sur la politique familiale. Elle consiste à remplacer la complexité de mécanismes apportant des réponses diverses, incohérentes et opaques, par la distribution d'une somme forfaitaire par enfant mineur à tous les parents. »

L'AUTEUR

Marc DE BASQUIAT



BIOGRAPHIE

Ingénieur et docteur en économie

Marc de Basquiat est ingénieur et docteur en économie, président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (A.I.R.E) et co-fondateur du Mouvement français pour un Revenu de base (MFRB). Diplômé de SUPELEC, de l'ESCP Europe et de l'université d'Aix-Marseille, Marc de Basquiat est chargé de projets de transformation d'un grand groupe dans le secteur de l'énergie et poursuit en parallèle ses recherches visant à réformer le système socio-fiscal français. Dans ce domaine, il participe à la réflexion de plusieurs collectifs proposant des solutions de rupture, présentées dans divers ouvrages et articles diffusés en France et en Europe.

Bibliographie.

- Co-écrit avec Gaspard KOENIG, *LIBER : un revenu de liberté pour tous*, Volume I, Editions de l'Onde, 2014.
- Co-écrit avec Gaspard KOENIG, *LIBER : une proposition réaliste*, Volume II, Editions de l'Onde, 2017.

La raison d'être du think tank.

Tocqueville déplorait déjà, dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, « l'effrayant spectacle » des philosophes français, coupés du reste de leurs semblables, ignorants de la vie de la Cité, aveugles au reste du monde. « Même attrait pour les théories générales, les systèmes complets de législation et l'exacte symétrie dans les lois ; même mépris des faits existants ; même confiance dans la théorie. »

A l'inverse, les politiques restent bien souvent détachés de toute réflexion philosophique, en se reposant trop exclusivement sur l'administration pour imaginer les projets de réformes.

« C'est donc à mieux marier théorie et pratique, principes philosophiques et action politique, que doivent travailler les think tanks »

Sur le fondement d'une doctrine claire, ils rassemblent les compétences d'experts pour décliner des idées parfois inhabituelles en politiques publiques précises et chiffrées. S'agissant du revenu universel par exemple, GenerationLibre s'est emparé d'un concept puissant mais très abstrait pour élaborer une proposition économiquement viable sous la forme d'un impôt négatif.

Il est heureux que les think-tanks jouent un rôle croissant sur la scène publique française. Au-delà des convictions de chacun, c'est la garantie d'un débat riche et informé sur les grands sujets de notre temps.

ACTIONS

Notre combat quotidien.

Nos objectifs.

- 1.** **Vivre et laisser vivre**, pour permettre à chacun de définir ses propres valeurs dans une société ouverte.
- 2.** **Briser les rentes**, parce que la libre concurrence des échanges comme des idées est le meilleur moyen de contester l'ordre établi.
- 3.** **Penser le progrès**, pour que les innovations technologiques demeurent au service de l'individu.

Nos dernières publications.

- « Redéfinir le contrat de travail : de la subordination à la coopération », janvier 2017 ;
- « Liber, une proposition réaliste, tome II », janvier 2017 ;
- « Retrouver l'Europe, Pour un État minimal européen », chapitre I, avril 2017 ;
- « Le sexe et l'État : de l'indisponibilité à la libre détermination », juin 2017 ;
- « Pour une révolution normative, Sortir de l'enfer réglementaire », juin 2017.

NOUS SOUTENIR

Soutenir de nouvelles idées.

GenerationLibre est un jeune think tank fondé en 2013 par le philosophe Gaspard Koenig. Il défend un libéralisme à la fois économique, politique et sociétal, plaçant l'individu et ses libertés au cœur de la politique publique. Au quotidien, le think tank élabore des propositions pour briser les rentes publiques - comme privées - transformer notre organisation sociale, la rendre plus juste et l'adapter à l'ère numérique.

Son financement repose exclusivement sur la générosité de ses membres, seule garantie de sa liberté de ton et de son indépendance. GenerationLibre refuse toute subvention publique, ne prend aucune commande et ne dispense aucune activité de conseil ou d'expertise auprès d'entreprises ou particuliers.

Nous écrire, nous rencontrer.

GenerationLibre
24, rue Saint-Lazare
75009 Paris
contact@generationlibre.eu

www.generationlibre.eu